

Léviathan  
(matériau)

Du même auteur

**Aux éditions Théâtrales**

*Straight*, 2014, 2015 (nouv. éd.)

*Tout entière*, suivi de *Et le ciel est par terre*, 2017

*Fondre*, 2018 (repris dans la « Petite Collection » et dans *Troisième regard. 7 pièces à lire et à jouer pour jeunes gens*, « Théâtrales Jeunesse », en 2019)

*Jaillir*, in *Divers-cités 2. 10 pièces pour la pratique artistique en 5'55"*, « Théâtrales Jeunesse », 2018

*Qui croire*, suivi de *Lointaine est l'autre rive*, 2019

*Soudain Romy Schneider*, 2020

*Un sacre*, suivi de *La vie invisible*, 2023

**Chez d'autres éditeurs**

*Les Fils conducteurs* (roman), Verticales, 2017 (« Folio », Gallimard, 2019)

*Là d'où je viens a disparu* (roman), Verticales, 2020

*Star* (roman), Verticales, 2023

---

Guillaume Poix

# Léviathan (matériau)

Fragments et inédits du spectacle  
conçu et mis en scène par Lorraine de Sagazan

*éditions*  
THEATRALES

Créées en 1981, les éditions Théâtrales sont, depuis le 2 octobre 2015, une société coopérative d'intérêt collectif rassemblant fondateurs, salariés, auteurs et partenaires culturels dans un même mouvement de défense et de diffusion des écritures théâtrales contemporaines. La maison souhaite ainsi partager et incarner les valeurs du mouvement coopératif français et de l'économie sociale et solidaire.

La collection « Répertoire contemporain » vise à découvrir les écrivains d'aujourd'hui et de demain qui façonnent le terrain littéraire du théâtre et à les accompagner. Pour proposer des textes à lire et à jouer. Création : Jean-Pierre Engelbach. Direction éditoriale : Pierre Banos.

© 2024, éditions Théâtrales, 47, avenue Pasteur, 93100 Montreuil.

ISBN : 978-2-84260-951-1 • ISSN : 1760-2947

Photo en couverture : Jeanne Favre et le cheval Oasis lors des répétitions de *Léviathan*, en juin 2024. © Simon Gosselin.

Selon les articles L. 122-4, L. 122-5-2 et 3 du Code de la propriété intellectuelle, pour tout projet de représentation ou pour toute autre utilisation publique de ce texte, l'autorisation de l'auteur est nécessaire. La demande devra obligatoirement être déposée auprès de la SACD ([www.sacd.fr](http://www.sacd.fr)). L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie doit être obtenue auprès du CFC (Centre français d'exploitation du droit de copie).

## Table des matières

Temps réel ( <i>avant-propos</i> ).....	5
---	---

### Box

#### Le témoin

1 .....	13
2 .....	14
3 .....	16
4 .....	17

### Chambre

Le régleur .....	23
L'émeutière.....	31
Le SDF .....	39
Le père .....	73
L'indignée.....	78
L'intérêt général .....	89
La voleuse .....	99

### Pas perdus

Entretien.....	109
Accueil.....	112
Médiation équine .....	114

### Hétérotopie

Le caddie.....	121
----------------	-----

# Temps réel

## Immersion

Pendant plusieurs mois, avec Lorraine de Sagazan, nous avons mené à bien une vaste immersion auprès des différents acteurs du système pénal français pour nourrir l'écriture et la mise en scène d'un spectacle créé au Festival d'Avignon en juillet 2024.

En février 2021, j'ai ainsi suivi une formation en justice restaurative dispensée par le criminologue Robert Cario, en partenariat avec la fédération France Victimes, afin de comprendre les enjeux de ce dispositif complémentaire à la justice pénale, tel qu'il a commencé à être introduit en France par la loi du 15 août 2014.

Puis, entre novembre 2021 et juin 2023, après avoir obtenu l'accord de l'administration pénitentiaire, j'ai pu passer plusieurs semaines auprès des personnels de la maison d'arrêt de Villeneuve-lès-Maguelone, près de Montpellier. J'ai suivi au quotidien, sur leur lieu de travail, au cœur de la détention, donc, plusieurs surveillants et personnels de direction.

Entre septembre 2023 et juin 2024, nous avons assisté à de nombreuses journées d'audience de comparution immédiate à la 23<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Paris et rencontré, parallèlement, des avocats pénalistes, des magistrats, des procureurs, des personnes détenues ou anciennement détenues et des animateurs d'associations de réinsertion.

Les premières sessions de répétition du spectacle nous ont conduites à formuler de multiples hypothèses dramaturgiques, générant de nombreuses tentatives d'écriture et d'improvisations pour cerner ce qui, théâtralement, nous permettrait de tracer un geste capable de rendre compte de toute cette somme documentaire sans toutefois s'y limiter. D'inventer une forme à même d'ouvrir un chemin de pensée sur la question des alternatives à la justice institutionnelle – sujet qui nous a puissamment mobilisées avec la découverte des courants du minimalisme et de l'abolitionnisme pénal.

## Comparutions

La décision de concentrer l'écriture sur les comparutions immédiates, cette exception procédurale française unanimement décriée tant par les avocats que par les magistrats en raison de son caractère expéditif, a permis de définir la structure dramaturgique de chaque grande scène du spectacle. Le strict cadre de la comparution obéit en effet à des séquences immuables, semblables à celles des procès qui ont lieu en correctionnelle ou aux assises : exposé des chefs d'inculpation, rappel des faits, interrogatoire, contre-interrogatoire, réquisitoire et plaidoirie, suspension d'audience pendant les délibérations, verdict.

Mais la spécificité de la comparution immédiate, c'est sa durée. Chaque audience dure en moyenne vingt-neuf minutes. C'est ce temps réel, hautement problématique, que le spectacle propose d'explorer et d'éprouver. Comment juger une situation prétendument peu complexe – les comparutions immédiates concernent normalement des flagrants délits dits simples – en si peu de temps ? Est-il possible de rendre justice quand le temps manque ? L'inflation pénale couplée aux manques criants de moyens dont dispose la justice institutionnelle française malgré l'augmentation récente de son budget, produisent des situations alarmantes, celles-là même dont nous avons pu être témoin ou qui nous ont été rapportées lors de nos immersions. Les professionnels de la justice sont épuisés et pressurisés ; les civils se sentent mal jugés. La défiance ne cesse de croître. La comparution immédiate est symptomatique d'une impasse.

C'est ce point de bascule que *Léviathan (matériau)* tente d'analyser en proposant de déplier plusieurs comparutions immédiates significatives – autant d'histoires vraies qui nous sont parvenues chacune grâce à des sources différentes. Chaque situation décrite ausculte ainsi un élément critique de la justice institutionnelle : les délits routiers qui encombrant les tribunaux et sont sévèrement punis pour l'exemple – les peines prononcées servent parfois de vitrine politique ; les délits sans victimes, qui sont légion et contribuent à aggraver la surpopulation carcérale ; les violences sexuelles et sexistes, qui mettent la justice au défi de se réformer urgemment. Dans le spectacle, trois de ces comparutions sont jouées. Les lecteurs et les lectrices peuvent ici découvrir toutes celles que j'ai écrites au fil des mois ainsi que d'autres scènes inédites.

Par le prisme critique de la comparution immédiate, *Léviathan (matériau)* nous confronte à une procédure peu connue et peu traitée en fiction, souvent caricaturale tant elle assigne et défigure, incapable de s'attaquer aux causes sociales qui l'alimentent. Le texte évoque aussi, en contrepoint, des alternatives – la justice restaurative, le minimalisme pénal –, autant de dispositifs qui tentent de réformer le système pénal fondé sur la police, le tribunal et la prison. La pièce n'est ainsi pas qu'un cinglant état des lieux : la scène du caddie, qui clôt l'ouvrage, tente, par la fiction, de donner corps à ce que Foucault nommait une hétérotopie<sup>1</sup> : un lieu d'expériences et d'alternatives.

## Destitutions

À partir de toute la matière documentaire rassemblée, j'ai tenté de déployer une écriture au scalpel, au ras du réel. Toutefois, ma démarche n'est jamais celle d'une restitution, mais bien d'une reconstitution – comme on reconstitue une scène de crime, ou comme un archéologue tente de faire ressurgir un monde englouti d'après les reliques qu'il a pu mettre au jour.

Cette version des faits s'autorise l'accident – parfois, elle le provoque sciemment en troublant la machine judiciaire, en dérangeant le protocole implacable de la procédure pénale afin d'exhiber ses ressorts. J'ai ainsi tenté de disséquer les principes comme les écarts de langage des magistrats et des avocats tels que nous avons pu les observer. D'autopsier les usages et les tics verbaux. D'exposer la rhétorique judiciaire dans toute son opacité. De la peindre d'après nature pour, d'une certaine manière, en déjouer les grandeurs et les pièges.

Pour la comparution chantée, j'ai entrepris de versifier la matière documentaire. En mêlant les registres, j'ai essayé de dessiner les contours d'un opéra social qui assumerait l'oxymore. L'insulte côtoie le lexique juridique codifié à l'excès, mais aussi l'aphorisme et le plaidoyer. La vulgarité est stylisée, la pompe pénale dégradée. La langue est tantôt brutale, tantôt imagée. Le vers rimé dissémine ses assonances comme autant de

1 L'hétérotopie désigne selon Foucault un lieu contre-utopique ayant le « pouvoir de juxtaposer en un seul lieu réel plusieurs espaces, plusieurs emplacements qui sont en eux-mêmes incompatibles » (« Des espaces autres », conférence au Cercle d'études architecturales, 14 mars 1967).

# Personnages

LE TÉMOIN

LE RÉGLEUR

L'ÉMEUTIÈRE

LE SDF

LE PÈRE

L'INDIGNÉE

LA MILITANTE

LE MILITANT

LA VOLEUSE

LA FILLE AU CADDIE

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL

LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

L'AVOCAT DU RÉGLEUR

L'AVOCATE DE L'ÉMEUTIÈRE

L'AVOCATE DU SDF

L'AVOCAT DU CŒUR TRANQUILLE

L'AVOCATE DE LA POLICIÈRE

L'AVOCAT DU PÈRE

L'AVOCAT DE L'INDIGNÉE

L'AVOCATE DU MILITANT

L'AVOCAT DE LA MILITANTE

L'AVOCATE DE LA VOLEUSE

L'AVOCAT DE LA FILLE AU CADDIE

L'AVOCAT DU PROCHE

LE PLAIGNANT

LE FILS

LE SURVEILLANT PÉNITENTIAIRE

L'EXAMINATEUR

LE CANDIDAT

LA MÉDIATRICE

LE PROCHE

*L'ordre et le choix des séquences sont libres.*

Box

# Le témoin

## 1

Elle a les yeux bandés.

D'une main, elle porte une balance.

Deux plateaux vides qu'elle tente de maintenir à l'équilibre.

De l'autre main, elle tient un glaive.

Elle s'appelle Justice.

C'est curieux comme symbole, quand on y pense.

Le bandeau, c'est l'impartialité.

On dirait une image du déni.

La balance, c'est l'équité, le même traitement pour tout le monde.

Ça s'appelle un vœu pieux mais moi je suis devenu athée.

Le glaive, c'est la force.

Il est là, comme une menace, prêt à trancher.

Normalement, le port d'arme de catégorie D est interdit dans l'espace public.

C'est sûr, donner l'exemple, c'est difficile.

Dans un tribunal, ça se passe comme sur une scène.

Par procuration.

Des gens en représentent d'autres pour leur donner tort ou raison.

Ils le font avec plus ou moins de talent, de conviction, ou de grâce.

Dans un temps imparti.

Il faut bien l'utiliser, ce temps.

L'optimiser.

Être efficace.

La justice, en France, elle sait faire ça.

Elle n'est pas toujours lente.

Elle est capable de faire vite.

De trancher sans délai.

Ça se passe pendant les audiences de comparution immédiate.

Elles sont publiques mais il y a beaucoup moins de monde qu'ici.

La salle, souvent, elle est vide.

On se demande si c'est le spectacle qui est médiocre ou le public qui est ignorant.

À moins que les personnages ne soient pas assez forts.  
Pas assez intéressants.  
Pourtant, les criminels, ça fascine.  
Ça passionne.  
Le mal, c'est une valeur sûre.

## 2

La procédure de flagrants délits : c'est l'ancien nom de la comparution immédiate.  
Un délit est commis.  
Le suspect est interpellé sur-le-champ.  
Il est placé en garde à vue.  
Puis il est présenté au procureur qui décide ou pas de le faire juger en comparution immédiate.  
Chaque audience ne dure que quelques minutes.  
En France, il y en a soixante mille par an.  
Et c'est exponentiel.  
À l'origine, c'était une procédure d'exception qui s'est gentiment normalisée au fil du temps.  
Ça arrive souvent, ça, j'ai remarqué.  
L'exception qui devient la règle.  
Moi, je viens d'un quartier, d'une rue même, où tout le monde y passe, y est passé, y passera.  
Une rue où tout le monde finit un jour ou l'autre en comparution immédiate.  
Une rue qui connaît bien la chanson.  
Le refrain d'une justice qu'on trouve laxiste tant qu'on n'a pas eu affaire à elle.  
J'ai longtemps cru qu'en le punissant, on amendait le fautif.  
Que la souffrance qu'on lui inflige par la sanction le réformait.  
Comme beaucoup de gens, j'avais une conception doloriste de la peine.  
C'est tout un héritage et il est tenace.  
Je pensais que la prison, c'était dissuasif.  
Que ç'avait une vertu éducative.

Qu'il fallait souffrir pour s'acquitter de la dette qu'on a contractée en commettant un délit.

Mais cette souffrance, elle change quoi au tort commis ?

Elle répare qui ?

Pourquoi ça exalte autant, de punir ?

Pourquoi se focaliser autant sur le coupable ?

Pourquoi ne pas plutôt se concentrer sur la blessure et sur la victime ?

Nietzsche, par exemple, il explique que pendant longtemps, on a privilégié la réparation à la peine.

Le dédommagement au châtement.

Aujourd'hui, dans le monde entier, d'autres manières de faire existent.

Beaucoup de dispositifs tentent de sortir de la logique punitive.

De remettre en question le système pénal fondé sur la police, le tribunal et la prison.

Ça va des commissions vérité et réconciliation aux médiations restauratives, en passant par les cercles de soutien et de responsabilisation.

Ça s'appelle la justice transformatrice.

La justice réparatrice.

Le minimalisme pénal.

C'est tout un faisceau de pratiques vouées à inventer des alternatives.

À interroger la justesse de la justice.

À réfléchir aux conditions sociales qui engendrent les conflits.

À favoriser la réinsertion et éviter la récidive.

À assumer le débat.

À se réapproprier les conflits.

À réduire la distance entre les experts, les professionnels et les civils.

À redéfinir ce qu'est une victime et à la remettre au centre.

À instaurer un droit restitutif plutôt qu'un droit répressif.

À substituer à la vérité judiciaire, celle des dossiers et des procédures, la vérité de la douleur.

À provoquer le face-à-face.

C'est pas laxiste.

C'est pas angélique.

C'est politique.

Chambre

# Le régleur

*La sonnerie du tribunal retentit. La présidente entre, suivie de deux assesseurs.*

LA PRÉSIDENTE.- L'audience reprend, vous pouvez vous asseoir. Dossier suivant, allons-y...

LE RÉGLEUR.- Bonjour madame la juge, je suis désolé de vous faire perdre votre temps et/

LA PRÉSIDENTE.- D'accord, oui, donc c'est vous/

LE RÉGLEUR.- Pardon, madame la juge/

LA PRÉSIDENTE.- Monsieur, vous êtes né le 3 octobre 1995 à Paris 12<sup>e</sup>. Vous résidez au 65 rue de la République/

LE RÉGLEUR.- Oui, à Saint-Denis.

LA PRÉSIDENTE.- Monsieur, vous êtes présenté devant le tribunal qui vous reproche d'avoir, à Paris, le 18 mars 2022, en tout cas sur le territoire national, d'avoir conduit un véhicule à moteur/

LE RÉGLEUR.- Oui, la Yamaha, madame la juge/

LA PRÉSIDENTE.- Monsieur, stop, vous aurez la parole. D'avoir, donc, conduit un véhicule à moteur pour la conduite duquel le permis de conduire est exigé, en l'espèce une moto Yamaha Ténéré 700 World Rally. Et d'avoir, à Paris, le 18 mars 2022, en tout cas sur le territoire national, d'avoir conduit sans casque un véhicule d'une puissance supérieure à 35 kilowatts, en l'espèce cette moto Yamaha Ténéré 700 World Rally. Monsieur, pour la suite des échanges que nous allons avoir vous aurez la possibilité de vous taire, de répondre aux questions ou de faire des déclarations spontanées. Si vous ne souhaitez pas répondre à une question, monsieur, il n'y a aucune difficulté, vous dites juste : « Moi, je ne réponds pas à ça », et le tribunal passera à la question suivante. Monsieur, vous êtes présenté sous la procédure de comparution immédiate, est-ce que vous souhaitez être jugé aujourd'hui ou est-ce que vous demandez un délai pour préparer votre défense ?

LE RÉGLEUR.- Jugé aujourd'hui, madame la juge.

LA PRÉSIDENTE.- Aujourd'hui. Très bien. Donc : je vais rappeler, monsieur, les éléments qui figurent dans cette procédure et ensuite je vous donnerai la parole. Le 18 mars 2022, les policiers du 18<sup>e</sup> arrondissement se trouvent en patrouille. Ils indiquent qu'ils voient un véhicule deux-roues rouler aux abords de la cité des Jonquilles. L'individu qui le conduit, vous, monsieur, ne porte pas de casque. Ils procèdent donc au contrôle du véhicule et vous demandent de produire les papiers dudit véhicule ainsi que votre permis de conduire, ce que vous n'êtes pas en mesure de faire, indiquent-ils/

LE RÉGLEUR.- J'avais les papiers, en fait c'est juste que/

LA PRÉSIDENTE.- Vous déclarez, monsieur, avoir emprunté le véhicule à, je cite, votre « meilleur ami », présent lui aussi aux abords de la cité des Jonquilles où il réside. Vous expliquez qu'il vient d'acquérir le véhicule, que vous êtes venu lui rendre visite et qu'il vous a proposé de l'essayer pour faire quelques mètres après que vous en avez manifesté l'envie. C'est bien ça, monsieur ?

LE RÉGLEUR.- Oui, c'est presque ça.

LA PRÉSIDENTE.- Bien. Qu'est-ce que vous voulez nous dire de plus, monsieur ?

LE RÉGLEUR.- Juste, madame la juge, il y a ma mère qui est présente, elle est là pour me soutenir.

LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Venons-en à la Yamaha...

LE RÉGLEUR.- Bah, voilà, juste... C'est ça. Mon meilleur ami, Jo, celui qui a la Yamaha, on lui a confisquée d'ailleurs et j'aimerais bien qu'on lui/

LA PRÉSIDENTE.- Monsieur, sur les faits, s'il vous plaît.

LE RÉGLEUR.- Alors Jo, il venait d'acheter la Yamaha, et moi les motos, Jo et moi on a toujours adoré, les Honda, les Triumph, c'est une passion, madame la juge, et moi ça m'a complètement, comment je peux dire, séduit, la Yamaha de Jo, alors j'ai eu très envie de l'essayer pour, comme j'ai dit, pour faire quelques mètres, madame la juge, juste quelques petits mètres et voilà, c'est tout, et puis bon bah je me suis fait griller.

LA PRÉSIDENTE.- Alors non, monsieur, vous ne vous êtes pas fait « griller », en l'occurrence, vous vous êtes fait contrôler et interpellé.

LE RÉGLEUR.- Non mais je voulais dire, madame la juge/

LA PRÉSIDENTE.- Monsieur, vous vous redressez. Vous vous croyez au comptoir là, vous voulez que je vous serve une bière? Ici, il y a des règles. On est au tribunal. C'est l'heure de vérité. La vôtre. Donc... Par rapport au permis, au casque?

LE RÉGLEUR.- Moi, j'ai une toute petite tête, madame la juge, et le casque de mon ami, il était pas à ma taille parce que mon ami, il a une très grosse tête donc... Je me suis dit je fais juste quelques mètres, je dis à Jo, viens je l'essaye, juste un peu, comme ça, y avait aucun passant, y avait personne, c'était juste pour sentir le moteur et la puissance, c'est pas bien méchant, madame la juge.

LA PRÉSIDENTE.- Conduire un véhicule sans casque et sans permis, monsieur, c'est un délit routier. C'est illégal donc c'est dangereux. Si vous n'avez pas de permis, vous n'êtes pas en capacité de conduire un véhicule, monsieur.

LE RÉGLEUR.- Je voulais juste faire quelques petits mètres, j'adore les motos, madame la juge/

LA PRÉSIDENTE.- J'ai bien compris/

LE RÉGLEUR.- Moi, je sais très bien conduire, les voitures, les motos, tout ça, voilà, c'est juste que j'ai pas encore pu passer le permis moto, ça coûte cher et je/

LA PRÉSIDENTE.- Donc vous décidez en connaissance de cause d'enfreindre la loi?

LE RÉGLEUR.- Disons que oui, je prends le risque, oui.

LA PRÉSIDENTE.- Pour vous, y a pas de problème?

LE RÉGLEUR.- Si, mais comment je peux dire... Je n'ai blessé personne. Il n'y a pas mort d'homme, madame la juge.

LA PRÉSIDENTE.- Heureusement pour vous, monsieur, oui. Je vous le confirme, ç'aurait pu être bien plus grave.

LE RÉGLEUR.- Ma mère elle peut le dire, j'ai toujours été passionné par les motos/

LA PRÉSIDENTE.- Cessez de gesticuler/

Pas perdue

# Entretien

*On prend l'entretien en cours.*

L'AVOCATE DU SDF.- J'entends bien, monsieur, mais les policiers, ils ont cru que vous ne vouliez pas être interrogé du tout.

LE SDF.- C'est pas ça qui s'est passé.

L'AVOCATE DU SDF.- (*parcourant le dossier*) Alors elle, celle qui porte plainte contre vous, là, c'est une spécialiste... En général, on vous l'a déjà dit, je suppose, les policiers qui déposent le plus plainte sont ceux qu'on retrouve le plus souvent en commission disciplinaire. Mais bon, la juge a l'habitude, ça va peut-être nous aider.

LE SDF.- De toute façon moi je voudrais un renvoi.

L'AVOCATE DU SDF.- Renvoi, ça veut dire détention provisoire, monsieur, vous en avez conscience ?

LE SDF.- Vous pouvez pas demander le contrôle judiciaire cette fois ?

L'AVOCATE DU SDF.- Aucune chance honnêtement, monsieur, là. Vu vos garanties de représentation, c'est mort.

LE SDF.- J'ai mon frère il peut me loger.

L'AVOCATE DU SDF.- Non mais monsieur, vous n'avez pas de domicile, ils ont besoin d'être certain de pouvoir vous joindre, de pouvoir vous envoyer des documents, votre convocation et j'en passe. Vous n'avez pas d'adresse donc le procureur va plaider que vous n'êtes pas fiable et que vous risquez de ne pas vous présenter à l'audience de renvoi. Ils vont pas vous laisser dehors, monsieur, c'est sûr. Les assesseurs qui siègent avec la présidente aujourd'hui sont notoirement sévères, et avec le casier que vous avez, je vois pas comment vous pourriez l'éviter.

LE SDF.- Faut que j'accepte d'être jugé aujourd'hui alors ?

L'AVOCATE DU SDF.- Oui, je vous le conseille.

LE SDF.- Je retourne pas en prison moi.

L'AVOCATE DU SDF.- Je demande toujours des peines alternatives, ce qui est pas le cas de tous mes confrères/

LE SDF.- Pourquoi vous demandez pas des alternatives à la peine plutôt ?

L'AVOCATE DU SDF.- Vous savez bien que c'est pas comme ça que ça marche... On va essayer d'obtenir quelque chose aujourd'hui, d'accord ? Bon, je vous cache pas que les SDF, ils aiment pas trop. Heureusement, on n'est pas en 2024, ils ont pas encore commencé à nettoyer les rues pour les Jeux olympiques.

LE SDF.- Il faut que mon frère vienne. Il peut m'apporter un certificat médical.

L'AVOCATE DU SDF.- Non mais ça va rien changer, le certificat, monsieur. *(consultant le dossier)* C'est ça, vous avez l'AAH.

LE SDF.- J'ai des soins parce que j'ai fait des épisodes psy. Je connais pas le numéro de mon frère. Par cœur je veux dire. Il était dans mon téléphone le numéro mais je l'avais posé sur le petit rebord qui est à l'entrée vers les lavabos c'est des lavabos qui sont alignés ils sont trois je crois je dirais ils sont en émail blanc les lavabos/

L'AVOCATE DU SDF.- *(regardant les documents, pour elle-même)* Ça, c'est l'expertise psychiatrique, OK...

LE SDF.- Je suis rentré dans la douche je me suis douché et voilà je suis ressorti après m'être essuyé et il était plus là il était plus là y avait plus mon mon mon téléphone sur le petit rebord et sans mon téléphone moi je peux plus joindre mon frère/

L'AVOCATE DU SDF.- Monsieur, j'entends bien, là, j'ai quinze minutes pour lire votre dossier et préparer votre défense, donc si vous avez des questions précises, je vous écoute. On a très peu de temps/

LE SDF.- Y a peut-être des témoins qui vont pouvoir expliquer que j'ai pas/

L'AVOCATE DU SDF.- Non mais y a pas de témoins, monsieur. Vous êtes déjà passé en comparution immédiate, vous savez très bien comment ça se passe/

LE SDF.- Oui mais si y a des témoins qui/

L'AVOCATE DU SDF.- Y a même pas d'enquête en comparution immédiate.

LE SDF.- Je pourrais le poursuivre le directeur parce qu'ils ont pas pris soin de mes affaires/

L'AVOCATE DU SDF.- D'accord monsieur, je regarde le dossier/

LE SDF.- Moi aussi je décline toute responsabilité si je me fais voler et j'en ai pas beaucoup des affaires je voulais juste prendre une douche et récupérer mon téléphone alors j'ai rien à faire ici.

L'AVOCATE DU SDF.- Monsieur, vous comprenez pas : la semaine dernière j'ai défendu un homme qui s'était fait arrêter au Franprix avec quelques conserves et deux paquets de Kinder Surprise pour sa fille. Personne n'avait envie de juger ça pourtant il a pris six mois ferme. Y a des stratégies pour faire remonter les statistiques des commissariats qui ont des taux d'interpellation ou d'élucidation trop faibles. C'est comme ça, c'est le contexte.

# Hétérotopie

# Le caddie

LA PRÉSIDENTE.- Alors madame, vous êtes née le 10 février 1988 à Paris 12°. Vous résidez au 17 rue Aimé-Lavy à Paris 18°, c'est bien ça ?

LA FILLE AU CADDIE.- Oui, mais c'est chez une amie.

LA PRÉSIDENTE.- D'accord. Monsieur, vous êtes né le 24 mai 1995 à Belo Horizonte, c'est au Brésil. Vous résidez au 5 rue de la Liberté, à L'Hay-les-Roses.

LE PROCHE.- Oui.

LA PRÉSIDENTE.- Vous comparez aujourd'hui, madame, pour avoir jeté un caddie de supermarché par-dessus un pont d'autoroute, en l'occurrence le pont autoroutier supportant l'avenue de la République qui enjambe l'A6a à hauteur de Villejuif, ce qui a eu pour conséquence de provoquer un très grave accident de la circulation. Le caddie s'est en effet fracassé sur le pare-brise d'une Fiat Panda immatriculée JM-457-GR, Fiat Panda qui appartenait à monsieur, qui conduisait ce soir-là, et qui n'a, heureusement, été que légèrement blessé. Ce n'est malheureusement pas le cas du passager du véhicule qui était installé à l'avant, M. Swann Adler, qui a été, pour sa part, grièvement blessé. Je vais exposer plus précisément les faits maintenant. Donc, le 18 mars 2022, monsieur, vous prenez votre voiture pour vous rendre à Paris, c'est bien ça ?

LE PROCHE.- Oui.

LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Il est environ 21 h 45, la nuit est tombée, vous êtes avec un ami, M. Swann Adler, donc, et vous vous dirigez vers le 13° arrondissement de la capitale.

LE PROCHE.- Je veux dire tout de suite que c'est pas juste un ami, c'est le meilleur ami. En fait, moi je suis originaire du Brésil, c'est vrai, et je suis parvenu en France avec la famille, il y a une quinzaine d'années. Swann, je l'ai envisagé au collège. Il était dans ma classe mais on s'entendait pas vraiment. C'est dans le lycée qu'on est devenus amis parce qu'on a fait du, ensemble, du volley, on était dans le même club alors ça a, ça nous a, comment il faut dire, beaucoup, ça nous a scellés. C'est ça et c'est bizarre de le narrer ici. Comme ça. De s'entendre dire. On se téléphone tous les

jours quand on se perçoit pas en vrai, c'est vraiment l'ami mon plus cher, on part en vacances, on parle, on se tait, on se raconte tout, c'est plus fort qu'avec un frère, que je n'ai pas, alors disons avec une sœur en tout cas, plus fort cette relation qu'on a, plus fort que de l'amour peut-être parce qu'on sait qu'il n'y aura pas de fin, mais sûrement on ne pourrait pas vivre ensemble non plus. Je l'aime, oui, je peux dire que je l'aime si aimer c'est... Voilà.

LA PRÉSIDENTE.- D'accord... Merci pour cette précision, monsieur. Donc ce 18 mars, vous empruntez l'A6a et vous vous y insérez à hauteur de L'Haÿ-les-Roses où vous résidez, vous roulez à 90 kilomètres-heure, vitesse à laquelle est limitée cette portion de l'autoroute, et, alors que vous passez sous le pont autoroutier supportant l'avenue de la République qui enjambe l'A6a à hauteur de Villejuif, donc, au niveau du kilomètre 17, vous êtes percuté par un caddie de supermarché qui a, semble-t-il, été projeté du haut du pont. Vous réussissez, miraculeusement on peut dire, à maîtriser la trajectoire du véhicule et deux cent cinquante mètres plus loin environ, vous vous rangez sur la bande d'arrêt d'urgence sans dommage pour d'autres véhicules, ce qu'on peut saluer vu le contexte de l'accident. Vous constatez que votre ami est inconscient, le caddie a en effet pulvérisé le pare-brise, on a quelques photos qui sont, je dois le dire, assez, oui, eh bien, assez terribles. Deux voitures s'arrêtent à votre suite. Une femme dans la première voiture, M<sup>me</sup> Fatou Diop, et un couple dans la deuxième, M<sup>me</sup> Marie-Jeanne Anjou et M. André Anjou. Ces personnes, elles vont vous aider à appeler les secours.

LE PROCHE.- En fait, j'ai voulu divertir Swann de la voiture mais la Panda complètement elle était enfoncée et la ceinture de Swann bloquait dans le boîtier, j'arrivais pas à la, j'ai pas le, et j'ai pensé couper, découper la ceinture mais rien, j'avais pas, comment, l'outil, les gens, personne non plus, on paniquait beaucoup, ça va vite, et la Panda pour moi c'était la voiture la plus simple en manœuvre et le prix m'avait permis d'y songer, je l'ai acquise, blanche, elle était blanche, et maintenant c'était un chaos et Swann respirait, je le voyais se soulever, la poitrine, mais inconscient parce que les blessures qu'il avait j'étais terrorisé, les secours l'ont transporté, je suis parti avec eux mais Swann dans l'ambulance, il me cherchait mais il voyait pas parce qu'il savait pas encore mais il pouvait plus me voir.

LA PRÉSIDENTE.- À cause des blessures ?

LE PROCHE.- Les yeux étaient morts dans les lames du pare-brise.

*Silence.*

LA PRÉSIDENTE.- Ça va ?

LE PROCHE.- Moi, je réponds plus à ça. On me demande ça va, je réponds plus.

LA PRÉSIDENTE.- Si vous le voulez bien, je vais évoquer maintenant le contexte de cet événement.

LE PROCHE.- Événement, je sais pas, c'est, peut-être, événement, je... Oui, bon...

LA PRÉSIDENTE.- Plusieurs accidents de ce type ont eu lieu quelques semaines auparavant. À trois reprises, des caddies ont été précipités du haut de ce même pont sans que le responsable ne soit identifié et sans causer d'accidents notables. L'enquête a été confiée au commissariat de Villejuif. On dispose de plusieurs vidéos grâce aux caméras de surveillance de l'autoroute. Chaque séquence qui a pu capter les jets de caddie se déroule à peu près de la même manière. Donc ça se passe toujours au milieu de la nuit. Une silhouette impossible à identifier apparaît sur le pont, côté Villejuif. La personne avance lentement, on dirait un peu qu'elle flotte, c'est assez particulier. On distingue le caddie, l'individu le pousse, ça ressemble à un geste ordinaire. Pendant plusieurs minutes, ensuite, la personne s'immobilise et semble regarder vers le bas. À un moment, elle enjambe la rambarde, on peut supposer qu'elle envisage de se laisser tomber, mais elle se ravise, semble-t-il. Et puis, très soudainement, la personne se saisit du caddie et le jette dans le vide. On voit le caddie se fracasser au sol, je rappelle que la hauteur du pont par rapport à la chaussée en contrebas, c'est 4,75 mètres. Les débris s'éparpillent sans jamais faire de victime puisque, comme les faits ont lieu au milieu de la nuit, je le disais, l'autoroute est quasiment déserte. C'est le même mode opératoire, donc, à trois reprises. Puis vient la vidéo qui a capté l'accident qui nous occupe aujourd'hui. Le déroulé est sensiblement le même, à ce détail près qu'il est beaucoup moins tard, je le disais, 21 h45 environ, la circulation est plus dense, et tout se passe de manière plus soudaine. L'individu, cette fois, n'enjambe pas la rambarde et laisse tomber le caddie